



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 décembre 2021 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.5 du règlement de zonage numéro 745, afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans la cour avant secondaire.

La propriété concernée est située dans la zone Ind-8 et comprend le lot numéro 6 318 553 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 16, rue David Swan à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-neuvième jour du mois de novembre 2021.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier